

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

---

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE9

présenté par

M. Falcon, M. Amblard, M. Barthès, M. de Lépinau, M. Gabarron, M. Golliot, Mme Grangier,  
Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Patrice Martin, M. Meizonnet,  
M. Rivière, M. Tivoli et M. Weber

-----

### ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 12.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La détermination par décret en Conseil d'Etat de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du comité d'orientation du système national d'enregistrement doit être maintenue.

Le comité d'orientation du système national d'enregistrement est une instance essentielle pour la gestion du système centralisé d'enregistrement des demandes de logements sociaux en France. Il assure la coordination entre les différents acteurs impliqués tout en garantissant une gestion transparente des demandes de logement social.